



# Pomme de terre

# hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1361 - 20 avril 2023

## DÉSHERBAGE

### Réussir son désherbage dans un contexte de suppression des matières actives

*L'adaptation, l'association de molécules et la combinaison de leviers sont de mise pour continuer de désherber efficacement ses pommes de terre. Malgré l'arrivée de Bismark CS en 2021 au catalogue, le choix est restreint à une poignée de matières actives dont l'efficacité est plus complète par association en prélevée. En fonction des conditions pédo-climatiques et en cas d'infestation faible à modérée, le désherbage mécanique avec une herse étrille ou une butteuse conduit à un désherbage satisfaisant en postlevée et une alternative intéressante au désherbage chimique.*

#### Actualités réglementaires

L'utilisation d'un dispositif antidérive pour la pulvérisation des produits à base de prosulfocarbe est toujours d'actualité. Les zones non traitées (ZNT) de 50 m et 20 m peuvent être réduites à 5 m avec, entre autres, un dispositif antidérive. Le ministère de l'Agriculture actualise régulièrement une liste qui recense ce type de matériel, composé principalement de buses à injection d'air et de certaines rampes de pulvérisateurs à assistance d'air ([liste officielle des matériels antidérive](#) 🍷).

L'accent est également mis sur le respect des distances vis-à-vis des cultures non-cibles (arbres fruitiers non encore récoltés, cultures maraîchères et légumières, plantes aromatiques et médicinales), des points d'eau et des rive-rains. À proximité de ces cultures non-cibles, il est important de respecter les règles suivantes : Si ces cultures sont situées à moins de 500 mètres de la parcelle à désherber : ne pas appliquer le produit avant leur récolte.

Si ces cultures sont situées à plus de 500 mètres et à moins d'un kilomètre de la parcelle à désherber, il est recommandé de ne

pas appliquer le produit avant leur récolte. En cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée.

L'outil [Quali'Cible](#) 🍷, proposé en accès libre par Syngenta, facilite le respect des conditions strictes d'emploi des herbicides à base de prosulfocarbe vis-à-vis de ces cultures non-cibles. L'autorisation de la mise sur le marché de la métribuzine arrive à échéance cette année ; il faut s'attendre à un retrait de l'usage de la matière active après le printemps 2024. Pour rappel, la métribuzine n'est pas tolérée par toutes les variétés.

#### Associer les matières actives en prélevée

La maîtrise des dicotylédones se joue principalement en prélevée. La sélectivité des herbicides est dite de position, c'est-à-dire que l'herbicide doit être réparti dans la couche superficielle du sol pour être absorbé par les racines des adventices et non pas par la pomme de terre qui va se développer plus en profondeur. Il faut donc réaliser les traitements sur butte définitive, suffisamment émiétée, légèrement humide et au moins une semaine avant la levée. De par des spectres d'efficacité variables et la diversité de la flore adventice, une matière active sera rarement suffisante pour conduire à un désherbage satisfaisant :

• **Parcelles avec une flore simple, peu diversifiée (renouées, chénopode, morelle) et une faible infestation** : l'usage de spécialités à base de deux matières actives ou l'association de deux spécialités à une matière active garantira le désherbage telles que Toutatis Damtec (2,4 kg/ha), Bismark CS (2 L/ha) ou encore l'association Proman/Soletto/Inigo (2.5 L/ha) + Centium (0.25 L/ha).

## À DÉCOUVRIR

**Désherbage** 1-2  
*Réussir son désherbage dans un contexte de suppression des matières actives*

**Certification** 3  
*GLOBAL G.A.P. vers une évolution du cahier des charges*

**Marchés** 4  
*Une transition de campagne qui démarre progressivement*

Pomme de terre hebdo est 100 % numérique. Pour le recevoir par mail, veuillez vous inscrire sur [cnipt.fr](#) 🍷 dans l'onglet « Newsletter ».



> Outils de désherbage en pommes de terre – À gauche, herse-étrille Treffler ; à droite, butteuse à disques.

• **Parcelles avec une flore simple ou diversifiée et une infestation moyenne** : les associations à base de trois matières actives sont à privilégier, avec par exemple Challenge 600 (2 L/ha) + Bismark CS (1.8 L/ha), Toutatis D. (2.4 kg/ha) + Senecoral SC (0,3 L/ha) ou Proman (2.5 L/ha) + Metric (1.25 L/ha).

• **Parcelles avec une flore complexe et/ou une forte infestation** : l'association de quatre matières actives peut s'avérer judicieuse, avec par exemple Defi/Roxy (3 L/ha) + Proman/Soleto/Inigo (2 L/ha) + Metric (1,25 L/ha) ou Bismark (1.8 L/ha) + Bastille (1.5 kg/ha). Avec un avenir compromis pour certaines d'entre elles, le recours au mécanique en postlevée après la prélevée chimique peut venir compléter et renforcer le désherbage chimique de prélevée.

### Associer le mécanique au chimique

Que ce soit dans un objectif de réduction de l'IFT ou de contraintes pédoclimatiques (sol sec et absence de pluie au moment de la prélevée), l'usage de la herse étrille ou de la butteuse pour désherber les pommes de terre montre son efficacité au cours de ces dernières années et s'avère être une stratégie de rattrapage intéressante en cas de besoin de réintervention, mais aussi d'absence de traitement de prélevée. En effet, l'insuffisance voire l'absence de pluie au moment de la levée des pommes de terre peut rendre inefficace l'application de produits à action racinaire et systémique en prélevée.

La herse-étrille offre l'avantage d'être polyvalente, elle sera utilisée pour d'autres cultures. Avec ses dents flexibles qui travaillent sur toute la surface, elle permet de désherber à la fois le rang et l'inter-rang des buttes. Quant à la butteuse, spécifique à la culture de la pomme de terre, elle aura une action uniquement sur l'inter-rang avec des disques qui vont sarcler les flancs des buttes. Ces deux outils nécessitent des conditions pédoclimatiques favorables et une intervention sur des jeunes plantules. Un passage de herse étrille au moment de la levée des pommes de terre permet de désherber toute la surface des buttes et d'agir sur les premières adventices levées ; complété par un buttage en postlevée, les nouvelles levées d'adventices sont supprimées dans le rang avant sa fermeture et la butte est reformée pour optimiser la croissance des pommes de terre.

### Préconisations

Au regard du contexte actuel (réglementaire, environnemental et sociétal), des résultats de ces dernières années (essais Arvalis) et de l'évaluation pluri-critères, le mécanique semble tirer son épingle du jeu mais demande à être optimisé (outils,

réglages, moment de l'intervention, jours disponibles, interaction flore/résultats). Il s'avère être une solution efficace en complément ou en remplacement d'un désherbage chimique où le positionnement de la prélevée est de plus en plus délicat, où le nombre de matières actives disponible diminue et où les réductions d'IFT sont souhaitées.

### D'autres pistes à explorer

Dans l'objectif de concurrencer les adventices (en évitant de nuire à la culture), un semis à la volée de plantes compagnes dans l'inter-rang avant ou après buttage, et aussi sur le rang et dans l'inter-rang pour d'autres modalités a été testé en 2022. Un mélange de légumineuses (trèfles d'Alexandrie à 3 kg/ha et incarnat à 4 kg/ha, avec de la féverole à 50 kg/ha), et également, la caméline à 2 kg/ha en mélange avec la féverole ont fait l'objet de ce premier essai. Les levées de féveroles ont été décevantes avec seulement quelques plantes par parcelles, et les trèfles et la caméline lèvent davantage dans l'inter-rang avec un semis après buttage (environ 30 plantes/m<sup>2</sup>, contre moins de 7 plantes/m<sup>2</sup> pour un semis avant buttage). En raison d'une infestation en adventices trop faible sur les sites de la région Centre et de l'Essonne, l'effet concurrentiel des plantes compagnes sur les adventices n'a pas pu être évalué ; cet essai est à reconduire en 2023.

Le paillage a également été testé, autant pour son effet sur les adventices que sur les ravageurs tels que les pucerons. De la paille de blé a été étalée sur le rang et l'inter-rang à raison de 3 t/ha, 4 t/ha ou 8 t/ha, mais comme pour les plantes compagnes, l'enherbement en adventices était insuffisant pour évaluer l'efficacité. Cependant, 2022 se prêtait au suivi de pucerons et les comptages ont montré une réduction de l'infestation en présence de paille (de 40 % à 70 % en fonction du stade de la culture). ■

Cécile ROQUES - ARVALIS-Institut du végétal



> Trèfles en inter-rang.



> Paillage à 8 t/ha.



## CERTIFICATION

# GLOBALG.A.P. vers une évolution du cahier des charges

Integrated Farm Assurance (IFA) est un référentiel de GLOBALG.A.P. qui définit les bonnes pratiques agricoles pour les activités de culture et d'élevage. L'objectif de cette certification est de proposer une garantie aux consommateurs de la qualité et la sécurité alimentaire des denrées agricoles ainsi que la traçabilité des processus de production.

Depuis 2021, GLOBALG.A.P. travaille sur l'actualisation de son référentiel IFA qui recouvre une grande partie des cultures de pommes de terre en France. La version définitive établie depuis fin 2022 conserve son fonctionnement général (maintien d'un audit annuel obligatoire par cycle de 3 ans, analyse de risques...) mais on observe des évolutions avec l'arrivée de nouvelles thématiques principalement autour de la durabilité des exploitations agricoles. De plus, plusieurs points de contrôles sont revus de sorte à proposer une amélioration continue au sein des exploitations agricoles.

Le nouveau cahier des charges comprend donc de nouveaux points de contrôle qui sont pour la plupart uniquement des recommandations qui deviendront peut-être un jour de nouvelles exigences imposées par le référentiel. Ces nouveaux points traitent des

sujets autour de la préservation de l'environnement, la biodiversité de l'exploitation, la gestion des ressources naturelles et abordent la notion d'impact environnemental de l'exploitation via l'identification de moyens de réduction des gaz à effet de serre.

Les thématiques historiques concernant la sécurité sanitaire des produits végétaux en limitant le recours massif aux intrants, la traçabilité ou l'aspect social (préservation de la santé et sécurité des travailleurs) sont relativement identiques à la précédente version avec l'intégration de la notion d'amélioration continue.

Le référentiel peut être associé au module complémentaire GRASP V6 (GLOBALG.A.P. Risk Assessment on Social Practice) relatif aux bonnes pratiques sociales sur les exploitations agricoles pour garantir le bien-être des travailleurs.

Le CNIPT en lien avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, travaille sur l'élaboration et l'actualisation de fiches d'accompagnement des agriculteurs afin de faciliter leur démarche de certification en respectant ces évolutions. Ces documents, une fois finalisés, seront mis à disposition des agriculteurs directement sur le site internet. ■

Hanine IDELBI et Benjamin LOUVRIER

## AGENDA

26-27 avril 2023

**Medfel**  
Perpignan  
[www.medfel.com](http://www.medfel.com)

26 avril 2023

**Assemblée générale de Felcoop**  
Paris  
<https://www.felcoop.fr>

1<sup>er</sup> juin 2023

**Assemblée générale électorale de Fedepom**  
Paris  
[www.fedepom.fr](http://www.fedepom.fr)

5-7 juin 2023

**Congrès Europatat**  
Gdansk (Pologne)  
[www.europatatcongress.eu](http://www.europatatcongress.eu)

14-15 juin 2023

**Les Culturelles**  
Congerville-Thionville (Essonne)  
[www.lesculturelles.com](http://www.lesculturelles.com)

28 juin 2023

« Réunion stratégique filière : rôle et place de la pomme de terre vendue sur le marché du frais » organisée par le CNIPT Paris

## EN BREF...

## Mildiou

## Mileos® s'intègre dans des OAD partenaires

Le modèle de gestion du risque mildiou de la pomme de terre d'Arvalis, qui a permis le développement de Mileos.fr, est désormais intégré dans différents outils d'aide à la décision (OAD). « Il est ainsi accessible à un plus grand nombre d'utilisateurs pour une meilleure protection des parcelles contre le risque mildiou » annonce l'Institut. « Les besoins des producteurs et des acteurs du terrain ont été pris en compte pour faciliter la transition de Mileos.fr vers d'autres OAD. Notre objectif collectif est que le modèle soit accessible à tous les producteurs pour ne laisser personne sans solu-

tion » explique Didier Lombart, agriculteur et président du comité professionnel Pomme de terre d'Arvalis.

## Plan de souveraineté fruits et légumes

### Un appel à manifestation d'intérêt sur les agroéquipements innovants

Dans le cadre du plan de souveraineté fruits, légumes et pommes de terre, ainsi que du dispositif France 2030, un budget total de 100 millions d'euros va être débloqué pour 2023. L'ensemble des produits concernés à destination des marchés du frais et de la transformation, incluant les productions ultramarines, sont concernées par ce dispositif. Dans un communiqué, Fedepom et l'UNPT appellent « les agro

équipementiers à être vigilants et à se faire connaître dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) opéré par BPI France, guichet "Équipements pour la troisième révolution agricole", pour soumettre la candidature de matériels répondant au cahier des charges ». Les agro équipementiers ont jusqu'au 12 mai 2023 à 12h00 pour se signaler sur le site de BPI France : [https://www.bpifrance.fr/nos-appels\\_a-projets-concours/appel-a-manifestationsdinteret-equipements-pour-la-troisieme-revolution-agricole](https://www.bpifrance.fr/nos-appels_a-projets-concours/appel-a-manifestationsdinteret-equipements-pour-la-troisieme-revolution-agricole). Un guichet opéré par FranceAgriMer reprendra ensuite la liste des matériels sélectionnés pour permettre de subventionner l'acquisition par tout exploitant, négociant, conditionneur.

## LES MARCHÉS PHYSIQUES

## Cotations France (RNM)

En €/tonne

## Marché français - Stade expédition - Semaine 15

## Variétés de consommation courantes

|   |            |
|---|------------|
| Frites div.var.cons France lavée cat.I 50-75mm filet 2,5kg        | 756,67 (↗) |
| Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg                 | nc.        |
| Div.var.cons France non lavée cat.II 40-75 mm filet 25 kg         | 413,33 (↗) |
| Div.var.cons France lavée cat.I 40-75 mm filet 10 kg consommation | 523,33 (↗) |

## Variétés à chair ferme

|  |         |
|--|---------|
| Peau jaune France lavée cat.I + 35 mm filet 2,5 kg | 760 (=) |
| Rouge France lavée cat. I + 35 mm filet 2,5 kg     | 760 (=) |

## Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 15

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| Conservation France biologique | 1060 (↘) |
|--------------------------------|----------|

## Export-Stade expédition - Semaine 15

|  |         |
|--|---------|
| Agata lavée cat.I +40 mm filet 10 kg consommation      | 520 (=) |
| Agata France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne        | 470 (↗) |
| Div.var.cons France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne   | nc.     |
| Div.var.cons France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne | 460 (↗) |
| Monalisa France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne       | nc.     |
| Rouge div.var.cons France lavable +45 mm sac 1 tonne   | 490 (=) |

## Rungis - Semaine 15

|   |         |
|---|---------|
| Charlotte France cat. I carton 12,5 kg                    | nc.     |
| Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg     | 620 (=) |
| Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg | 550 (=) |

N.B.: entre parenthèses, la tendance du marché.

## Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 en 2015

|                        | Février 2023 | Variation en % sur un an |
|------------------------|--------------|--------------------------|
| Indice mensuel général | 138          | + 11 %                   |

Source : INSEE

## Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

|                 | Février 2023 | Variation en % sur un an |
|-----------------|--------------|--------------------------|
| Pommes de terre | 224          | + 16 %                   |

Source : INSEE

## Cotations des courtiers assermentés - lavabilité 7,5, vrac nu, départ ferme (€/T)

|                          | Semaines 13 et 14 |
|--------------------------|-------------------|
| Consommation polyvalente | 460 (↗)           |
| Chair ferme blanche      | 455 (↗)           |
| Chair ferme rouge        | nc.               |

Source : Courtiers assermentés français

## Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

|                 | Mars 2023 | Variation en % sur un an |
|-----------------|-----------|--------------------------|
| Pommes de terre | 134,19    | + 16,5 %                 |

Source : INSEE

## Prix de vente consommateurs en GMS - €/kg

| Formats compris entre 2 kg et 3 kg (cœur de gamme) - hors BIO | Mars 2022 | Mars 2023 | Évol. mars 2023 vs mars 2022 |
|---|-----------|-----------|------------------------------|
| Eau / vapeur / rissolées                                      | 1,40      | 1,50      | + 7 %                        |
| Four  | 1,14      | 1,37      | + 20 %                       |
| Frites  | 1,13      | 1,40      | + 24 %                       |

Source : Base d'évaluations : 316 points de vente en mars 2023, 328 points de vente en mars 2022

## Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples

75008 Paris

Tél: 01 44 69 42 10

Fax: 01 44 69 42 11

## Directrice de publication

Rédactrice en chef:

Florence Rossillion

## Conception graphique:

Aymeric Ferry

Dépôt légal: à parution

ISSN n° 0991-3351



## Cotations marchés étrangers

En €/tonne

## Pays-Bas (cotation NAO + VTA) - Semaine 15

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| Frites 40 mm+                   | 290-305 (=) |
| NAO Export 40 mm, vrac fritable | 225-240 (=) |

## Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 15

|  |         |
|--|---------|
| Fontane, Challenger (tout venant 35 mm+, vrac, départ) | 300 (=) |
|--|---------|

## Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 14

|  |     |
|--|-----|
| Prix moyen marché libre, départ ferme (sac ou vrac), toutes variétés | nc. |
|--|-----|